

PARTIE NON OFFICIELLE

On lit dans le *Toulonnais* :

La corvette cuirassée *Atalante*, portant le pavillon de M. le commandant Roustan, se trouvait le 4 octobre à Rio-Janeiro, se disposant à passer au bannin pour réparer une avarie majeure dans son double. Il paraît que trois jours après son appareillage de Saint-Vincent (des du Cap Vert), *l'Atalante*, surprise par un violent cyclone, s'est parfaitement comportée à la mer, mais a éprouvé des dégâts considérables dans son œuvre, qui a été enlevée en grande partie.

La frégate *Flora*, qui attendait *l'Atalante* sur rade de Montevideo, a dû rallier Rio-Janeiro pour faire la remise du commandement de la division navale de l'Océan Pacifique et rentrer en France, où elle est impatiemment attendue.

Le cyclone qui a si rudement éprouvé *l'Atalante* n'a pas été un fait isolé ; tous les rapports qui arrivent signalent des désastres sur les côtes des deux Amériques et sur tous les points de l'Océan Atlantique.

La frégate mixte *Régular*, commandée par M. le capitaine du vaisseau Lapothé-Tenct, a quitté Rochefort le 27 octobre, allant en station dans l'Océan Pacifique, en touchant à Gorée pour y débarquer un certain nombre de passagers.

On lit dans le *Journal officiel* : Le vice-ministre de la marine et des colonies vient de recevoir du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, par la voie de Sydney, la dépêche télégraphique suivante :

« Sydney (Australie), 11 novembre 1872. — La *Guerrière* est arrivée à Nouméa le 5 novembre, et la *Garonne* le 15 novembre ; tout allait bien à bord. »

La *Garonne*, partie de Rochefort le 9 août, a donc fait une traversée très rapide, puisqu'il ne s'est écoulé entre son départ et son arrivée que quatre-vingt-sept jours, sur lesquels il en a passé sept au mouillage à Dakar (Sénégal), pour prendre des vivres frais.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

(Dépêches reçues au Comité de la France.)

PARIS.

Versailles, 18 novembre. — La motion du censuré présentée aujourd'hui à l'Assemblée par le général Changarnier contre M. Gambetta, à l'occasion du discours prononcé par ce dernier dans les deux dernières, a provoqué un débat des plus passionnés. En faisant la motion, Changarnier s'est plaint de l'indécision des radicaux et de la faiblesse du gouvernement. M. Gambetta a répondu à ces reproches en déclarant que la droite n'avait pas agité la question de la responsabilité du gouvernement. M. Gambetta a cherché à réprimer les deux réactions. Une vive agitation a succédé à ces paroles, et l'orateur a été rappelé à l'ordre. Les membres de la droite ont essayé de provoquer une réponse de Gambetta, mais celui-ci s'est contenté de lever les épaules. M. Thiers a pris la défense du gouvernement. Il s'est plaint de voir traduire à la barre comme un criminel, et a donné à entendre qu'il pourrait bien en appeler au pays. Il a admis que le discours de Gambetta à Grenoble était offensant, mais a soutenu que le gouvernement ne pouvait en être responsable. Le Président a conclu en expliquant de la Chambre un vote de confiance. Un député, M. Mettetal, a fait la motion que le vote ait lieu immédiatement, mais l'Assemblée s'est obstinément refusée à accorder la priorité à la motion de ce député. Cependant, après quatre scrutins sur d'autres motions, celle de M. Mettetal a été mise aux voix et adoptée à la majorité de 267 contre 177, la moitié de l'Assemblée s'étant abstenue de prendre part au vote.

Paris, 19 novembre. — M. Thiers a été profondément affecté du résultat du vote à la séance d'hier. Il a déclaré qu'il donnerait sa démission si le prochain vote de confiance ne donne pas une grande majorité. Une délégation des députés de la gauche s'est rendue chez le Président cette après-midi. M. Thiers lui a dit qu'il était disposé à donner sa démission ; que sa santé était affectée ; que l'attitude de la droite lui rendait la conduite du gouvernement impossible ; que l'armée est fidèle au gouvernement et qu'elle assure l'ordre pendant que ses pouvoirs seraient transmis à son successeur. La délégation a répondu au Président que la gauche présenterait demain ou jeudi des projets constitutionnels en harmonie avec ses vues et que leur adoption équivaudrait à un vote de confiance. — Les membres de la droite, au nombre de 280, ont tenu une réunion aujourd'hui. Ils ont résolu de s'opposer à la proclamation formelle de la république ; de se tenir en dehors de toute combinaison tendant à une restauration monarchique et de s'en tenir fermement au pacte de Bordeaux. Ils déclarent en même temps leur volonté d'être M. Thiers Président à vie et à voter uniquement suivre une politique conservatrice, constituer un ministère responsable et ne plus prendre part aux débats de l'Assemblée. Un conseil de cabinet a été tenu hier à Versailles, mais rien n'y a été décidé. Le cabinet se réunira de nouveau demain. Le bruit court que le ministre de l'Intérieur se retirera ; cependant on espère que la crise passera et que les affaires resteront dans le statu quo. — On rapporte que la droite proposera un triumvirat dans le cas où le Président et le ministre se retireraient.

Paris, 20 novembre. — La commission nommée par l'Assemblée pour rédiger l'adresse en réponse au message d'ouverture du Président de la République a, par un vote de 9 contre 6, choisi M. Adufflet-Pasquier pour son président. On regarde ce choix comme hostile au gouvernement.

Versailles, 21 novembre. — M. Pascal Duprat a présenté aujourd'hui à l'Assemblée un projet de loi demandant la restitution des biens confisqués de la famille d'Orléans. Le projet de loi concernant le jugement par le jury a été passé par 451 voix contre 178.

Paris, 22 novembre. — Ce matin le Président a reçu une députation du centre gauche composée de MM. Casimir Périer, Laborde et Pionet. Il a dit à ces messieurs qu'il était avec eux politiquement, mais que la première question à régler était le mandat existant entre lui et la commission chargée de rédiger la réponse au message. — La commission chargée de rédiger un projet de loi électoral a présenté son rapport aujourd'hui. Elle recommande que le droit de vote ne soit accordé qu'aux citoyens âgés de 21 ans accomplis ; que les soldats sous les drapeaux ne soient pas

admis à voter ; que les officiers ne puissent voter que lorsqu'ils font partie de la réserve.

Paris, 23 novembre. — Le projet de loi pour la restitution des biens confisqués aux d'Orléans a passé à la seconde lecture. — Le général Ladmirault, gouverneur de Paris, a supprimé le journal radical *Le Républicain*.

Paris, 25 novembre. — La commission de l'adresse a terminé son travail. Elle propose la nomination immédiate d'un comité de 15 membres chargé de rédiger un projet de loi établissant la responsabilité ministérielle. La commission déclare qu'il n'y a pas lieu de répondre au message du Président, parce que M. Thiers est le candidat de l'Assemblée. Le rapport ne suggère aucune solution des questions constitutionnelles.

Paris, 26 novembre. — Le rapport de la majorité du comité de l'adresse a été lu à l'Assemblée et a été écarté. Il condamnait sévèrement le parti radical et demandait l'établissement d'un ministère responsable comme une arme contre le radicalisme. La majorité du comité a demandé la discussion immédiate de son rapport. Une motion demandant le renvoi de la discussion à jeudi a été votée par 356 voix contre 322. M. Thiers a donné hier à l'Élysée une réception qui a été très nombreuse. Le maréchal McMahon était présent ; les compliments qu'il a échangés avec le Président étaient empreints de cordialité. Le général Ladmirault qui se trouvait aussi à cette soirée a affirmé que le peuple de Paris soutient le Président dans 903 diffèrent avec divers partis de l'Assemblée.

Paris, 27 novembre. — Le cabinet a délibéré aujourd'hui sur le rapport du comité de l'adresse. Le vote d'hier revoyant la discussion à jeudi a calé l'opinion. Paris est tranquille ce matin et les rapports de la province sont satisfaisants.

Versailles, 28 novembre. — Le débat sur le rapport de la commission de l'adresse s'est ouvert cette après-midi. M. Grévy a lu une résolution qui contient les recommandations de la majorité. M. Dufaure a défendu le Président et conseillé la conciliation. Les ministres, à-t-il dit, sont des responsables ; ils ne se sont pas abstenus de servir le Président. Ils ont accepté la proposition qui tend à priver le Président du droit de prendre part aux débats de l'Assemblée ; il a comparé la position qu'il en veut faire à M. Thiers et celle du président des États-Unis, qui a le droit de veto, et dont les pouvoirs sont si largement augmentés pendant ses vacances de voyage. Le ministre a ajouté que tout en restant l'exclusion du Président des débats de l'Assemblée, il consentirait, néanmoins, à certains privilèges lui étaient accordés comme une compensation. Il a conclu en proposant la nomination d'une commission de trente membres chargée de rédiger un projet de loi régulant les conditions de la responsabilité ministérielle. M. Buisson a demandé que la proposition du ministre de la justice fut revue sans distinction à la commission de l'adresse, et qu'il fût accordé une heure à cette commission pour faire connaître son opinion. La motion de M. Buisson n'a été adoptée, les séances n'ont suspendu pour annoncer la commission le temps de préparer son rapport sur la proposition de M. Dufaure.

Plus tard. — Le comité est resté en délibération pendant trois heures et demie. Il était six heures et demie quand l'Assemblée est rentrée en séance. M. Buisson a annoncé que la majorité de la commission repousse la proposition de M. Dufaure, et que la majorité maintient ses résolutions, sur lesquelles elle réclame que la discussion soit lieu immédiatement. La réponse de la commission et la demande pour un débat immédiat ont causé une profonde sensation. M. Dufaure a déclaré qu'il est opposé à la proposition, mais qu'il n'a rien à dire à l'Assemblée ; et il a demandé la renvoi de la discussion au lendemain. Au milieu du bruit et de la confusion, plusieurs votes ont eu lieu, qui semblent indiquer une union intime de la droite et du centre droit. Néanmoins l'ajournement de la discussion a été finalement décidé. Pendant tout le temps qui a duré la séance, la plus grande agitation n'a cessé de régner dans l'Assemblée et au dehors. La salle était complètement occupée, et les faoes avait peine à circuler dans les corridors, au foyer et dans les salles environnantes. La situation est excessivement grave ; il est impossible de prévoir quelle tournure les événements prendront demain.

Versailles, 29 novembre. — Cette après-midi, après un long et passionné débat, l'Assemblée, par un vote de 310 contre 334, a adopté la proposition Dufaure. Avant la fin du débat, M. Thiers a pris la parole et a prononcé un discours qui a duré une heure et demie. Il a reconnu l'Assemblée comme pouvoir souverain et constitutionnel, condamné les doctrines socialistes et affirmé solennellement qu'il croyait en Dieu. Il a déclaré qu'il restait fidèle au pacte de Bordeaux et qu'il n'appartenait à aucun parti, tout en admettant que ses sympathies personnelles étaient en faveur d'une monarchie constitutionnelle. « Mais, a-t-il ajouté, la monarchie est impossible ; nous avons une république, faisons en sorte qu'elle soit conservatrice. » Il a terminé en déclarant que le devoir du gouvernement était d'être juste et modéré, tout en affirmant son espoir de voir le temps venir.

Paris, 30 novembre. — Un des députés de Paris a interpellé le gouvernement au sujet des adresses d'encouragement envoyées à M. Thiers par les conseils municipaux. M. Lefranc, ministre de l'Intérieur, a défendu le gouvernement. Il a terminé en disant que comme ministre il acceptait la responsabilité de ses actes. M. Louis Duval a violemment attaqué le gouvernement, et il a fini en présentant une proposition déclarant que « les conseils municipaux avaient violé la loi du pays et que le ministre de l'Intérieur, en recevant les adresses, avait manqué de respect à la loi ». Le ministre a mis grand tumulte, l'Assemblée a été mise au vote sur cette proposition et l'a adoptée à la majorité de 305 voix contre 299. La séance a été levée sur ce vote, dont le résultat a produit une profonde sensation.

Paris, 1^{re} décembre. — Hier, immédiatement à l'issue de la séance de l'Assemblée, M. Lefranc a remis sa démission à M. Thiers, qui l'a acceptée. Il y a eu aujourd'hui un conseil de cabinet qui a duré trois heures. Tous les ministres ont offert leur démission, mais jusqu'à présent M. Thiers a refusé de les accepter. La situation est des plus graves. Paris est inquiet.

Paris, 2 décembre. — Le cabinet est resté longtemps en conseil hier. Finalement les ministres ont retiré leurs démissions. M. Thiers ayant déclaré qu'il ne consentait à renoncer au pouvoir qu'à cette condition.

Paris, 3 décembre. — La détermination de M. Thiers du ministre de rester aux affaires a eu pour effet de calmer l'opinion publique. Le pays est tranquille.

Versailles, 24 janvier. — L'Assemblée a eu aujourd'hui les membres de la commission des trente proposée par M. Dufaure. La commission est composée de dix-neuf députés de la droite, représentant au moins et de plus de la moitié de la gauche, représentant 333 voix. Paris, 24 janvier. — La commission des trente s'est réunie aujourd'hui à six heures, pour présider le baron de Larcy et pour vice-président le docteur d'Audiffert-Pasquier. Les secrétaires sont MM. Leveillé-Pons et Hausmann. Après avoir ainsi constitué son bureau, la commission s'est alors mise à l'œuvre. — La commission chargée de rédiger un projet de loi électorale est tombée d'accord pour recommander que le droit de vote ne soit accordé qu'aux citoyens âgés de 25 ans et ayant un an de résidence dans l'endroit où ils votent. Elle demande en outre que le vote soit rendu obligatoire. Il y avait beaucoup de monde hier soir à la réception officielle du Président. M. Thiers s'est lui-même entretenu avec ses amis au sujet de la crise politique. Il a exprimé le regret que le renouvellement partiel soit jugé impossible, et s'est déclaré déterminé à suivre la ligne de conduite indiquée dans son message.

Paris, 7 décembre. Le vice-président du comité des trente a eu avec M. Thiers une longue conversation. On croit que la situation politique s'améliore. On dit que M. de Gaulard sera nommé ministre de l'intérieur, M. Léon Say ministre des finances et M. Fortoul ministre des travaux publics. M. Louis Blane a présidé hier soir une réunion de l'Union républicaine. Des discours ont été faits en faveur de la dissolution de l'Assemblée.

Paris, 9 décembre. — La nomination de M. de Gaulard au ministère de l'intérieur, de M. Léon Say aux finances, de M. Fortoul aux travaux publics et de M. Calmont à la préfecture de Seine est officiellement annoncée. Des discours ont été prononcés sur ce sujet, et les nominations indiquent la fin de la crise par la constitution d'un cabinet pris dans les deux centres.

Paris, 10 décembre. — Quatre-vingt-deux membres de l'Assemblée appartenant au centre gauche et quinze républicains modérés, sous les auspices Chazay, Jules Favre, Gambetta, Péri et Léon Say, sont allés pour proposer à l'Assemblée nationale le renvoi à la commission des trente d'une proposition consistant à peser dans ces termes : Prolongation des pouvoirs de M. Thiers pendant quatre ans ; élection d'un vice-président ; renouvellement partiel de l'Assemblée tous les ans ; établissement d'un système de responsabilité ministérielle ; création d'une seconde Chambre ; réajustement des relations entre le pouvoir exécutif et l'Assemblée ; une députation de républicains modérés sera rendue chez M. Thiers hier pour lui exprimer leur crainte de la voir se retirer du pouvoir de la droite. Le Président leur a répondu qu'il soutiendrait fermement la politique annoncée dans son message à l'ouverture des chambres.

Paris, 11 décembre. — Le nombre des pétitions demandant la dissolution de l'Assemblée augmente rapidement. Les profets de plusieurs départements ont le mouvement ont formé une pétition. Le Président leur a répondu qu'il soutiendrait fermement la politique annoncée dans son message à l'ouverture des chambres.

Paris, 12 décembre. — On dit beaucoup de la gauche d'avoir en soulèvement l'impopularité la question de dissolution, formant une Alliance nationale, pour rejeter les gaudes du pouvoir. L'impopularité et une excuse pour refuser d'avancer les départements qui l'occupent encore. M. de Gaulard a donné l'ordre aux préfets d'interdire la signature des pétitions qu'on fait courir dans les cahiers pour demander la dissolution de l'Assemblée.

Paris, 13 décembre. — M. Gambetta a soumis à la commission des trente une proposition pour la formation d'un corps législatif distinct qui serait appelé la Section de Contrôle. Cette Section se composerait de deux cents membres tirés au sort parmi les membres de l'Assemblée actuelle. Elle aurait le pouvoir de rejeter les lois votées par l'Assemblée. Cette proposition, qui crée virtuellement une seconde chambre, a donné lieu à un débat des plus passionnés dans le sein de la commission.

Paris, 14 décembre. — Aujourd'hui à l'Assemblée M. Raoul Dufaure a exprimé l'espoir que l'Assemblée ne se dissoudrait pas avant d'avoir assuré la libération complète du territoire. La droite a soumis une proposition fixant à samedi prochain la discussion sur la dissolution de l'Assemblée. Gambetta est monté à la tribune, et a appuyé la proposition. Il a conclu en disant que le peuple était impatient pour la dissolution église la vote. L'Assemblée a adopté la motion au milieu d'une vive agitation.

Paris, 15 décembre. — On dit beaucoup de la gauche d'avoir en soulèvement l'impopularité la question de dissolution, formant une Alliance nationale, pour rejeter les gaudes du pouvoir. L'impopularité et une excuse pour refuser d'avancer les départements qui l'occupent encore. M. de Gaulard a donné l'ordre aux préfets d'interdire la signature des pétitions qu'on fait courir dans les cahiers pour demander la dissolution de l'Assemblée.

Paris, 16 décembre. — M. Gambetta a soumis à la commission des trente une proposition pour la formation d'un corps législatif distinct qui serait appelé la Section de Contrôle. Cette Section se composerait de deux cents membres tirés au sort parmi les membres de l'Assemblée actuelle. Elle aurait le pouvoir de rejeter les lois votées par l'Assemblée. Cette proposition, qui crée virtuellement une seconde chambre, a donné lieu à un débat des plus passionnés dans le sein de la commission.

Paris, 17 décembre. — Aujourd'hui à l'Assemblée M. Raoul Dufaure a exprimé l'espoir que l'Assemblée ne se dissoudrait pas avant d'avoir assuré la libération complète du territoire. La droite a soumis une proposition fixant à samedi prochain la discussion sur la dissolution de l'Assemblée. Gambetta est monté à la tribune, et a appuyé la proposition. Il a conclu en disant que le peuple était impatient pour la dissolution église la vote. L'Assemblée a adopté la motion au milieu d'une vive agitation.

Paris, 18 décembre. — On dit beaucoup de la gauche d'avoir en soulèvement l'impopularité la question de dissolution, formant une Alliance nationale, pour rejeter les gaudes du pouvoir. L'impopularité et une excuse pour refuser d'avancer les départements qui l'occupent encore. M. de Gaulard a donné l'ordre aux préfets d'interdire la signature des pétitions qu'on fait courir dans les cahiers pour demander la dissolution de l'Assemblée.

Paris, 19 décembre. — On dit beaucoup de la gauche d'avoir en soulèvement l'impopularité la question de dissolution, formant une Alliance nationale, pour rejeter les gaudes du pouvoir. L'impopularité et une excuse pour refuser d'avancer les départements qui l'occupent encore. M. de Gaulard a donné l'ordre aux préfets d'interdire la signature des pétitions qu'on fait courir dans les cahiers pour demander la dissolution de l'Assemblée.

d'une seconde Chambre. Que la responsabilité ministérielle existait, puisque les ministres et le chef du pouvoir exécutif étaient prêts à se retirer si leurs actes n'avaient pas l'approbation de la majorité. Le Président a ajouté qu'il était disposé à accepter tout autre système, à condition que la commission pourrait proposer, et il a promis de s'entendre avec elle pour arriver à cette fin. Ces paroles ont produit l'effet le plus conciliant.

ITALIE.

Rome, 31 novembre. — On a présenté à la chambre des députés un projet de loi demandant la suppression des corporations religieuses.

Rome, 22 novembre. — L'émigration des Italiens aux États-Unis a pris de telles proportions que le gouvernement s'en préoccupe. M. Lanza, président du conseil et ministre de l'intérieur, a invité les préfets à empêcher des causes de cette émigration.

Rome, 24 novembre. — L'autorité ayant défendu une réunion de radicaux qui devait avoir lieu aujourd'hui, on s'attendait à des désordres. Hier des troupes ont été postées sur les places et sur tous les points faciles à défendre. Cependant les radicaux n'ont pas bougé, et la ville est tranquille. Il y a eu hier soir quelques arrestations.

Rome, 25 novembre. — Le roi Victor-Emmanuel s'est rendu aujourd'hui à la Chambre des députés. Le député Nicotri a proposé un vote de censure contre le gouvernement pour l'infirmité et offensant déclinement de forces qui a lieu depuis trois jours dans la capitale. Plus tard Nicotri a retiré sa motion, dans la crainte, a-t-il dit, qu'elle ne nuise aux personnes récemment arrêtées. Dans la même séance, Nicotri et Cerretti ont attaqué la politique étrangère du gouvernement.

Rome, 26 novembre. — Le ministre Velasco a soutenu hier à la Chambre des députés la politique étrangère du gouvernement. Il a montré que les relations étaient amicales avec tous les pouvoirs. Le parti de la réaction, a-t-il dit, cherche à détruire l'unité de la nation. Malgré tout le chemin de la paix pour arriver à la liberté. La loi était nécessaire pour que la mission de la dynastie puisse être inaugurée.

Rome, 5 décembre. — Le pape a reçu une délégation américaine venue pour lui exprimer la dévotion des catholiques américains pour le Saint-Siège. Le pape a fait une réponse émue, qu'il a continué en chargeant les délégués de ses bénédictions pour les catholiques américains.

Rome, 12 décembre. — Il n'est pas vrai, comme on l'a dit, que le pape quittera Rome si le Parlement adopte la loi qui supprime les congrégations religieuses.

Rome, 14 décembre. — La commission de la Chambre des députés a qui a renvoyé le projet de loi sur les corporations religieuses a adopté hier l'article qui interdit la suppression de la Société de Jésus, y compris l'établissement principal de l'ordre qui se trouve à Rome, comme impérieusement réclamé par les intérêts de la nation. Les députés ont été très enthousiasmés par les discours libéraux.

ESPAGNE.

Madrid, 20 novembre. — Le préfet de police a défendu les réunions publiques annoncées comme devant avoir lieu le 24 de ce mois, parce qu'il a des raisons de croire que ces réunions, sous prétexte de démontrer les avantages du suffrage universel, sont en réalité convoquées dans l'intérêt des ennemis de la forme actuelle de gouvernement. Des bandes armées, qu'on suppose républicaines, ont fait leur apparition dans la province de Valence.

Madrid, 25 novembre. — Une bande de républicains armés a fait son apparition dans le voisinage d'Arocs de la Frontiera en Andalousie. L'organisation insurrectionnelle de la province de Valence a été dissoute. Les troupes se sont mises à la poursuite d'une bande qui infeste les environs de Médine.

Madrid, 26 novembre. — L'ordre, président du ministère, a fait un rapport aux Cortes sur la condition des affaires dans les provinces. Des troupes ont été envoyées en Andalousie contre les bandes qui commettent des déprédations ; les troubles de Malaga ont été rapidement réprimés. Murcie a été déclarée en état de siège. Des émeutes ont eu lieu en différents endroits, mais partout les troupes y mettent bon ordre. L'ordre a dit que le gouvernement attachait peu d'importance à ces démonstrations.

Madrid, 29 novembre. — Les troupes ont commencé les hostilités contre les insurgés dans la province de Murcie. Ces derniers ont été battus et mis en déroute. Il en a été de même à Lencas, dans l'Andalousie et à Arcos. Les forces du gouvernement ont chassé les républicains de Béjar. Il y a des symptômes de révolte à Saragosse.

Madrid, 1^{er} décembre. — Les carlistes ont été défaits par les troupes de la province de Tolède. Ils ont perdu 8 hommes tués, parmi lesquels deux de leurs chefs, et 23 prisonniers. Les forces de l'armée ont été battues à six reprises dans la province de Valence.

Madrid, 4 décembre. — Un décret royal fixe au 12 décembre l'émission du nouvel emprunt de 200 millions de piastres.

Madrid, 6 décembre. — Les bandes républicaines de la Catalogne ont été dispersées.

Madrid, 13 décembre. — Une émeute a eu lieu avant-hier soir dans les faubourgs. Elle a été immédiatement réprimée. Bien qu'il y ait eu vingt personnes tuées ou blessées, l'affaire n'a causé qu'un peu d'émotion. Aux Cortes, M. Morias a dit que le mouvement avait probablement été conduit par des opposants au nouvel emprunt, afin d'en empêcher la négociation.

Madrid, 14 décembre. — Le président Zorilla a annoncé hier aux Cortes que les souscriptions au nouvel emprunt de 200,000,000 de piastres, ouvert le 12 courant, ont couvert trois fois la somme demandée. On a proposé aux Cortes un projet de loi pour l'établissement du service militaire obligatoire.

Madrid, 17 décembre. — Trois bandes carlistes ont été dispersées hier par les troupes du gouvernement.

MEXIQUE.

Matamoros, 22 novembre. — Un télégramme de Mexico, 18 novembre, annonce que le Congrès a proclamé Lerdo de Tejada président de la république, élu à l'unanimité.

Mexico, 25 novembre. — L'inauguration du nouveau président aura lieu le 1^{er} décembre.

Mexico, 8 décembre. — Le président a prêté serment samedi dernier. Le Congrès doit s'ajourner samedi, après quoi certains changements seront faits dans le ministère. Porfirio Diaz a eu le président une entrevue satisfaisante.

ANNONCES HYDROGRAPHIQUES

OCEAN ATLANTIQUE SAUD

CROISADE

Nouveaux feu sur le cap Sainte-Marie.

La Direction générale de la marine à Montebello fait savoir que, le 15 juin 1872, on allumera un nouveau feu sur le cap Sainte-Marie, à l'entrée du Rio de la Plata.

Le feu sera journalier blanc, brisé et se répandra de 1 minute à 1 minute; il sera élevé de 200 mètres au-dessus du niveau de la mer, et, avec une atmosphère claire, on pourra le voir à une distance de 16 milles sur les 3/4 du Thorizon.

L'appareil d'éclairage sera diaphane et de premier ordre.

La tour est octogone, placée sur le cap, qui est assez bas, et reconnaissable aux îles Paloma et Tuna, qui sont devant. La position du phare est donnée par 31° 49' 1" S., 56° 20' 0" O.

Voyez la série H, n° 56; les cartes n° 723, 1050, 2001, et l'Instruction n° 242, page 20.

45 mars 1872.

ARCHIPEL D'ASIE.

Feu au port de Benkoelen (côte Ouest du Sumatra).

A partir du 30 juin dernier, on a allumé deux feux dans la baie Benkoelen, situés sur la côte Ouest du Sumatra :

1° Sur l'île Dwaï-Rioos, un feu écarlate, élevé de 12 mètres au-dessus de la haute mer, et visible de 8 milles sur l'horizon ;

2° Sur la pointe Tapa-Padjo, au Sud de la ville, au feu feu rouge, élevé de 18 mètres au-dessus de la haute mer ; l'éclat du Nord au S. 80° O. par l'Ouest, et il est visible de 3 milles.

Venant du Sud, après avoir doublé l'écueil Asa, il faut faire le Nord ou le N. N. O., suivant qu'on a passé ou dehors ou dedans de ce banc, jusqu'à ce qu'on ait Pulo-Tikoes au S. O. q. S., puis courir au N. E. q. N. pour parer le Gorgon Patta et atteindre la rade.

Série H, n° 113; Instruction n° 422, page 202.

15 septembre 1872.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPIETE

Du jeudi 16 au mercredi 22 janvier 1873 inclus.

NAVIGES DE COMMERCE ENTRÉS.

17 janvier. Goûl. du Protet. *Antares*, de 48 ton., cap. Charv., ven. de Pape. à 23 jours. — passage, indiqués.

17 janvier. Goûl. du Protet. *Assise Laurie*, de 47 ton., cap. Mangé, ven. d'Alapaiki à 2 jours.

17 janvier. Goûl. du Protet. *Mary*, de 61 ton., cap. Darling, ven. de San Francisco à 25 jours.

17 janvier. Goûl. américaine *Grandpoin*, de 130 ton., cap. Emerson, ven. de San Francisco en touchant aux Marques à 28 jours, apportant le courrier; 1° passage, N. Decker, au même et 2° passage, N° Dilling, N° Dilling et 2° passage, N. Carving, au même et 1° indiqués.

21 janvier. Goûl. du Protet. *Stella*, de 60 ton., cap. Gilkey, ven. de Huahine à 2 jours. 1° passage, M. Smith, au même, 2° passage, 23 indiqués.

21 janvier. Goûl. du Protet. *Puritan*, de 40 ton., cap. Tai, ven. de Moorea à 3 jours.

NAVIGES DE COMMERCE SORTIS.

16 janvier. Goûl. du Protet. *Antares*, de 48 ton., cap. Tai, Tai à Moorea.

22 janvier. Goûl. du Protet. *Assise Laurie*, de 47 ton., cap. Mangé, ven. d'Alapaiki à 23 jours. — passage, indiqués.

BATEAUX SUR RADE.

18 décembre. Brig-goûl. du Protet. *St John* d'Europe, de 100 ton., cap. Chas.

22 décembre. Trois-mâts-barge française *Magellan*, de 330 ton., cap. Girard.

22 décembre. Brig anglais *Tenara*, de 232 ton., cap. Brown.

30 décembre. Trois-mâts-barge du Protet. *Jonas*, de 114 ton., cap. Byres.

3 janvier. Goûl. du Protet. *Favorite*, de 60 ton., cap. Menick.

17 janvier. Goûl. du Protet. *Antares*, de 48 ton., cap. Darling.

17 janvier. Goûl. du Protet. *Mary*, de 61 ton., cap. Darling.

17 janvier. Goûl. américain *Grandpoin*, de 130 ton., cap. Emerson.

21 janvier. Goûl. du Protet. *Stella*, de 60 ton., cap. Gilkey.

21 janvier. Goûl. du Protet. *Puritan*, de 40 ton., cap. Tai.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPERIRI

Du 12 au 17 janvier 1873.

NAVIRE ENTRÉ.

16 janvier. Trois-mâts-barge anglaise *Reconnaissance*, de 226 ton., cap. Wat.

son, ven. de Papeïte.

NAVIRE SORTI — NÉANT.

SEUR RABE.

3 septembre. Goûl. française *Margaret*, de 12 ton., pat. —

12 décembre. Officiers du Protet. *Prophet*, de 32 ton., cap. Clark.

22 décembre. Goûl. du Protet. *Wiley Brown*, de 17 ton., cap. —

12 janvier. Goûl. du Protet. *Engrue*, de 182 ton., cap. Beckle.

16 janvier. Trois-mâts-barge anglaise *Reconnaissance*, de 226 ton., cap. Watson.

Le n° 7 du Bulletin officiel des Etablissements, année 1872, a paru aujourd'hui.

ANNONCES

Le soussigné, agent des

Le soussigné, agent des

Le soussigné, agent des

Le soussigné, agent des

Le soussigné, agent des

Le soussigné, agent des

Le soussigné, agent des

Le soussigné, agent des

Le soussigné, agent des

Le soussigné, agent des

Le soussigné, agent des

Le soussigné, agent des

Le soussigné, agent des

Le soussigné, agent des

Le soussigné, agent des

Le soussigné, agent des

Le soussigné, agent des

Etude de M^{re} VAN DER VEGHE, notaire à Papeïte.

VENTE D'IMMEUBLES.

1° UNE MAISON D'HABITATION et ses dépendances, avec accès à la jouissance du bail du terrain sur lequel elles sont édifiées, le tout situé rue de la Petite-Poligne, à Papeïte;

2° UNE PROPRIÉTÉ DE CAMPAGNE, avec maison d'habitation et ses dépendances, le tout situé dans le district de Pape;

Lesdits immeubles faisant partie de la succession de M. Pierre Redeuilh, en son vivant propriétaire, cultivateur à Pape, adjudicé à Papeïte le 22 février 1870;

A vendre en 3 lots, par adjudication volontaire,

en l'étude et par le ministère de M. Ticomane van VEGHE, notaire à Papeïte, le samedi 1^{er} février 1873, à 9 heures de relevée, au Palais de Justice.

DESIGNATION.

Premier Lot.

Propriété de la rue de la Petite-Poligne, se composant de :

1° Une maison d'habitation construite en bois et chaux, couverte en pandanus, comprenant un rez-de-chaussée divisé en trois grandes chambres, ayant une galerie couverte sur la façade donnant sur la rue de la Petite-Poligne;

2° Un bâtiment situé derrière la maison qui vient d'être sommairement décrit, construit en bois et couvert en bardoux, comprenant deux pièces. Dans ce bâtiment se trouve un puits;

3° Un hangar construit en bois, couvert en bardoux, pouvant servir d'atelier; Et le droit au bail du terrain sur lequel ces bâtiments et maisons sont édifiés.

Loyer annuel dudit terrain : cent dix francs. Entrée en jouissance immédiate.

Mise à prix : 2,300 fr.

Deuxième Lot.

1° Une maison d'habitation construite en bois, couverte en pandanus, mesurant dix mètres de longueur sur huit mètres de largeur, la galerie comprise.

Cette maison comprend :

Un rez-de-chaussée, où se trouvent une cuisine avec four de bûche et une cuisine attenante, au moyen de l'escalier, et une remise qui existe sur la propriété, et un grand hangar servant d'atelier et de remise;

Un premier étage divisé en cinq chambres :

Sur la face droite de cette maison et de plein pied avec le premier étage se trouvent une terrasse couverte en pandanus, mesurant six mètres de largeur sur quatre mètres, ainsi que plusieurs autres constructions;

Sur la face gauche et de plein pied avec le premier étage, il existe une autre terrasse, non couverte, servant de séchoir à coton; cette dernière mesure quatre mètres vingt centimètres de largeur sur huit mètres de longueur;

Et le jardin qui se trouve à l'arrière du premier étage, mesurant six mètres de largeur sur six mètres de profondeur.

Cette maison d'habitation est située au milieu de la plantation formée par la réunion des terres Moroto, Pouabou, Poupoua, Mirival et Tapa, mesurant ensemble quarante hectares six ares cinquante-cinq centiares.

Cette propriété est bornée à l'est par la mer, au nord par la propriété de M. Ticomane, au sud par celle des seigneurs Baval et Taramakia et enfin à l'est par la montagne, située à deux mils sept cent soixante-dix mètres de la mer.

Cette propriété est en plein rapport; elle est plantée partie en cotonniers, partie en canonniers et autres arbres de pays.

Relevé au 1^{er} janvier 1873.

Loyer annuel, 2,500 fr. Entrée en jouissance le 24 août 1873.

Mise à prix : 8,000 fr.

Le prix d'adjudication sera payable comptant pour l'immeuble de Papeïte; pour la propriété de Pape, le prix sera payable moitié comptant, moitié à six mois, avec intérêts à 12 0/0.

S'adresser, pour visiter lesdits immeubles, pour connaître les conditions de la vente et pour avoir l'origine de la propriété :

A M^{re} LANGEVIN, défenseur près les tribunaux du Protectorat, mandataire de M. Auguste Redeuilh, habitant à Saï et seigneur héritier de M. Pierre Redeuilh, son père, décédé;

Où se M^{re} VAN DER VEGHE, notaire à Papeïte, dépositaire des titres.

A VENDRE.

Vin rouge en barriques, à différentes classes; vin rouge en caisses; champagne de différentes classes; Châteaux Larose, — Beychevel, — Moral vin blanc, — Loton-Blanche; sherry, muscat-frontignan; Bitters, bière, moules fraîches, huîtres fraîches, portier;

Liqueurs assorties, spiritueux, vins de Dijon, poissinet, carottes, genéviers; Cigares en barriques et en caisses, eau-de-vie, eau de Seltz en cruchons; Fruits à l'eau de vie, fruits au jus;

Huile d'olive, sapèques, achards, aschobis, algues, moultards; fraiches et en caisses; Cigares, tabacs à fumer, pipes, etc., etc., etc.

Le tout à bon marché.

10 WICKEN, SCHARF et C^{ie}.

A VENDRE — Le terrain et les maisons situées deuant, quant de l'Arzenal, à Papeïte, appartenant au sieur Lefebvre prie, propriétaire. S'adresser à lui-même.

L'indienne Tuarua a l'honneur d'annoncer à ses amis, qu'elle a l'honneur de faire impression en son nom la terre Tuarua, située dans le district de Tuarua, à Moorea, sous-district d'Alifan.

Le soussigné, agent des

Le soussigné, agent des

Le soussigné, agent des

Le soussigné, agent des

Le soussigné, agent des

Le soussigné, agent des

Le soussigné, agent des

Le soussigné, agent des

Le soussigné, agent des

Le soussigné, agent des

Le soussigné, agent des